



Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices d'École

Mesdames, Messieurs les Enseignants des Ecoles de Boulogne-sur-Mer,

Avec ses 43 œuvres présentes dans les différents quartiers, la ville de Boulogne-sur-Mer est devenue un haut lieu du Street Art. Il nous paraît intéressant que la connaissance de ce mouvement artistique et des différentes démarches d'artistes soient proposées dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de nos élèves boulonnais fréquentant les écoles maternelles et élémentaires.

C'est pourquoi, dans le cadre des Cités Éducatives, nous avons souhaité élaborer l'action suivante :

« Découvrir, Rencontrer, Pratiquer le Street Art avec votre classe »

Les services de la Ville de Boulogne-sur-Mer et l'équipe pédagogique de la circonscription se sont concertés afin de vous faire bénéficier d'aides et outils vous permettant de découvrir et travailler le Street Art avec votre classe.

- **Découvrir**

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Bénéficier de *visites accompagnées* : 1h pour les maternelles - 1h30 pour les élémentaires. Le parcours peut être construit et personnalisé avec vous selon vos projets, vos thématiques : la couleur, le portrait, l'environnement, les techniques...

- Prêt d'une *exposition itinérante pour votre école ou votre classe* (disponible en 2022) présentant les œuvres et les artistes qui sont intervenus sur les différents quartiers de la ville de Boulogne-sur-Mer (photos de la réalisation, texte explicatif, artistes ...). Une version numérique sera également disponible.

- Une caisse de livres sur le Street Art est également à votre disposition dans les locaux de la circonscription Boulogne 1, ceci grâce au concours financier du secteur fédéral (cf. liste sur le site de l'Inspection).

- **Rencontrer**

- *Rencontrer les artistes présents* sur la ville de Boulogne-sur-Mer lors du festival Street Art peut être envisagé sous forme de mini-conférence ou de résidence d'artiste.

La demande doit être faite au préalable afin de préparer la venue de l'artiste.


- **Pratiquer**

- *Participer au festival Street Art* selon les modalités définies par la ville de Boulogne-sur-Mer, en coordination avec le responsable du festival Street art.

- *Réaliser une fresque* avec les artistes invités par la Ville de Boulogne-sur-Mer, avec les élèves uniquement ou avec l'aide d'un artiste est aussi envisageable. La demande doit être faite en amont.

Vous trouverez en annexe quelques conseils et documents pour préparer dans de bonnes conditions votre projet.

Nous vous souhaitons de réaliser un agréable projet avec vos élèves !



Frédéric UVILLIER
Maire de Boulogne-sur-Mer



Géry QUENNESSON
Inspecteur de l'Education Nationale

Fiche annexe à lire et à remplir avant réalisation d'un projet « Street Art »

Concernant la mise en place d'une visite Street Art commentée, merci d'en faire la demande 6 à 8 semaines avant la date prévue auprès de Mme Florence Lefebvre.

Si vous avez un projet de fresque à l'intérieur comme à l'extérieur de votre école, il est impératif d'en faire la demande :

- par écrit en juin pour l'année scolaire suivante
- auprès de Mr Bréfort, chef du Service des affaires scolaires de la Ville avec copie à Mr Quenesson, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription
- en décrivant votre projet

Et avoir reçu en retour l'accord écrit de la Mairie avant de s'engager dans la réalisation.

Pour bénéficier de ces offres, renvoyer ce bordereau à Mme Florence Lefebvre mail : coordinationpre@ville-boulogne-sur-mer.fr

Ecole :			
Mail :			
Téléphone :			
Enseignants			
Niveaux de classe			
Nombre d'élèves			
Demande(s) cocher la case			
• Visite guidée			
• Rencontrer un artiste			
• Réaliser une fresque*			

*demande d'autorisation écrite préalable avec projet joint